

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°94-196 du 24 Avril 1997
portant approbation des Comptes
prévisionnels du Conseil National
des Chargeurs du Bénin (CNCB)
pour l'exercice 1997

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
 - VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques;
 - VU La proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
 - VU le Décret N° 96-128 du 9 Avril 1996, portant composition du Gouvernement ;
 - VU le Décret N° 96-617 du 31 Décembre 1996, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
 - VU le Décret N° 97-166 du 7 Avril 1997, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi ;
 - VU le Décret N° 89-299 du 28 Juillet 1989 portant approbation des Statuts du Conseil National des Chargeurs du Bénin ;
- SUR rapport du Ministre des Travaux Publics et des Transports,
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 Mars 1997

.../...

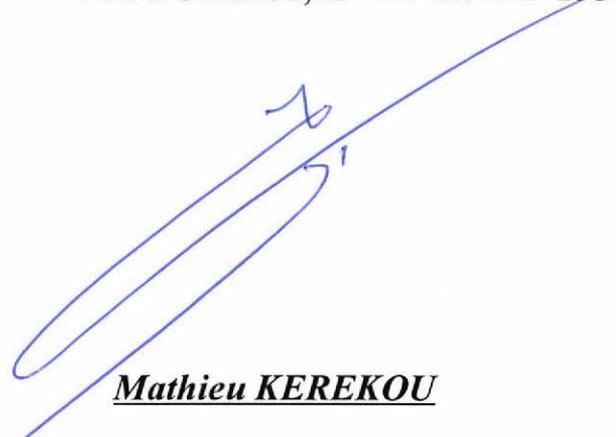
DECRETE :

Article 1er .- Sont approuvés les Comptes Prévisionnels du Conseil National Chargeurs du Bénin pour l'Exercice 1997 tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 AVRIL 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouvernementale
et des Relations avec les Institutions,



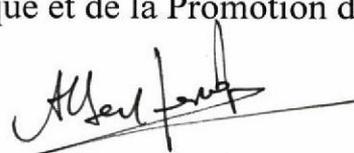
Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,



Kamarou FASSASSI

Le Ministre du Plan, de la Restruturation
Economique et de la Promotion de
l'Emploi,



Albert TEVOEDRJE

Ampliatiions : PR 6 - AN 4- CS 2- CC 2- HAAC 2- PMCAGRI 4- MTPT-
MPREPE 8- Autres Ministères 16- SGG 4- CNCB 10- DB DCF- DSDV-
DGTCP-DI- 5 BN- DAN DLC 3-GCONB-DCCF-INSAE 3 -UNB-FASJEP-
ENA 3 - J.O - 1